

Budget primitif 2017

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Informations financières

Le budget de l'exercice 2017 se répartit de la manière suivante :

- section d'investissement : 2 327 790 €
- section de fonctionnement : 9 770 000 €

Les principaux constats

Fonctionnement :

- **En dépenses** : la section de fonctionnement accuse une baisse globale de 3.39 % par rapport à l'an dernier

Les charges à caractère général diminuent d'environ 12 % par rapport à 2016 grâce à la mise en place de marchés et de la restructuration progressive des services, mais aussi par l'obligation de baisse des dépenses liée à la baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement).

La prévision concernant les charges de personnel est constante depuis 2009 et s'élève à 4 610 120 €, bien que la municipalité ait mis en place la police municipale l'an dernier.

Les charges financières fluctuent chaque année en fonction de la parité dollar/franc suisse, liée à l'emprunt structuré que la collectivité a signé en 2008. Pour 2017, la prévision est gonflée de 60 000 € afin de tenir compte d'une éventuelle dégradation de la parité USD/CHF.

L'abondement de la section d'investissement a été ramené à un montant de 600 000 € ce qui va permettre de couvrir l'annuité de dette en capital (370 000 €) comme l'impose la comptabilité publique, le reste étant destiné à autofinancer les travaux d'investissement.

- **En recettes** :

Les recettes réelles de fonctionnement subissent une baisse de 1.83 %.

Les taux fiscalité vont augmenter de 0.5 %. Pour rappel, la taxe foncière est acquittée pour $\frac{3}{4}$ par les entreprises et pour $\frac{1}{4}$ par les ménages.

Depuis 2014, l'État baisse ses dotations envers les collectivités, notamment par le biais de la contribution au redressement de la dette publique. Ce prélèvement sur les recettes de la commune, cumulé depuis 2014, s'élève à 640 000 €.

Investissement :

- **En dépenses** :

Le remboursement de la dette en capital est stable à environ 370 000 €. Il est rappelé que la commune n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2009, ce qui a permis de ramener le ratio dette/habitant en dessous de la barre des 2 000 €.

Les investissements nouveaux cette année s'élèvent à 872 490 € auxquels s'ajoutent les reports 2016 s'élevant à 1 030 900 €.

- **En recettes** :

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 1 117 315 € auxquels s'ajoute un report de 2016 de 419 417 €. Ces recettes sont constituées des ressources propres de la ville, à savoir le FCTVA (TVA récupérée sur les investissements effectués par la commune), la taxe d'aménagement, les amortissements, les subventions et l'autofinancement, la commune ayant fait le choix de ne pas avoir recours à l'emprunt cette année encore.